

**Affaire n°2020-055**

**BOURSE AU MERITE**

Je propose au Conseil Municipal de mettre en place une bourse au mérite destinée aux jeunes qui pendant leurs études se distinguent par leurs efforts personnels. La bourse au mérite a pour objectif de récompenser le travail et d'encourager l'émulation. Cette aide intervient pour les droits de scolarité supérieurs à 1000 € et elle est cumulable aux autres aides. Une Commission est instituée, sa composition est identique à la Commission Ecole- Restauration.

Bénéficiaires et conditions générales d'attribution :

L'étudiant devra être admissible à un parcours dit « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (bac +4, bac +5) : Diplôme des écoles de commerce, d'ingénieur, des instituts d'études politiques, de médecine, d'ingénieur, master 2.

La Commission sera en outre souveraine pour statuer sur le caractère d'excellence du parcours présenté par le demandeur.

L'étudiant devra soumettre la pertinence de son projet d'étude, par la présentation d'un dossier de candidature.

L'étudiant devra faire face à des frais d'inscription supérieurs à 1 000 €.  
Les études ne devront pas se dérouler au sein de l'Académie de La Réunion.  
Les étudiants redoublant une année seront également éligibles.

Critère d'éligibilité :

Parents ou ayant droits domiciliés sur la commune

Montant de la bourse :

Les ressources retenues sont celles du foyer parental du candidat :

- ☞ Quotient familial inférieur à 530,00 € :  
☞ Le montant proposé est de 1 000,00 €
- ☞ Quotient familial compris entre 530 € et 1 000 € :  
☞ Le montant proposé est de 700,00 €
- ☞ Quotient familial supérieur à 1 000,00 € :  
☞ Le montant proposé est de 500,00 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE les montants et critères d'attribution de la bourse au mérite destinée aux étudiants.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-20200923-2020-055-AI  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020